

Arrêté municipal n°2022 - 401

S.M/G.F

Arrêté municipal portant sur ordre d'interruption de travaux

Le maire de la ville de Saint-Cloud ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2213-1, L. 2122-17, L. 2212-1, L. 2213-4, L. 2213-5 et L. 2213-6 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L. 141-11, et R. 141-16 et suivants ;

Vu le PC n° 92064 19 000028 accordé à la société PITCH PROMOTION pour une construction immobilière aux n°s 19-21 rue Laval ;

Vu l'arrêté 2015-14 du 27 janvier 2015, relatif à la lutte contre le bruit sur le territoire de la commune de Saint-Cloud et son article 2 ;

Vu les constats faits les samedis 24 septembre et 7 octobre 2022 concernant des activités bruyantes alors que celles-ci sont interdites ;

Vu le rappel des consignes envoyée par mail le 29 septembre 2022 indiquant l'obligation de ne pas travailler les samedis sauf dérogation exceptionnel de la mairie, qui n'a pas été respecté ;

CONSIDÉRANT que les dispositions permanentes et particulières relatives à la conduite du chantier, telles qu'elles ont été prescrites à l'entreprise « SBG LUTECE » ne sont pas appliquées ;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions la sécurité et la tranquillité des usagers n'est plus assurée;

CONSIDÉRANT en conséquence que les travaux doivent être interrompus après mise en sécurité du chantier,

ARRÊTE :

Article 1 : L'entreprise « SBG LUTECE » est mise en demeure d'interrompre à la date de signature du présent arrêté et jusqu'au mercredi 19 octobre 2022 inclus, tous les travaux du chantier se situant aux n°s 19-21 rue Laval .

Article 2 : Le présent arrêté sera signifié à l'entreprise « SBG LUTECE »

Article 3 : Toutes les autorités de police sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis au préfet des Hauts-de-Seine ainsi qu'au commissaire de police de la ville de Saint-Cloud.



Fait en Hôtel de ville de Saint-Cloud, le 11 OCT. 2022

Eric BERDOATI
Eric BERDOATI,
Maire

Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine

Télétransmission de l'acte, le : 11 OCT. 2022

Numéro A.R. – Préfecture :

Notification de l'acte en date du : 11 OCT. 2022